

n°27

Date de publication  
2 octobre 2019

Date d'observation  
30 septembre 2019

## Grandes cultures



### À retenir cette semaine

- Colza

- Les parcelles de colza poursuivent leur développement dans un contexte légèrement moins stressant d'un point de vue hydrique au vu des récentes pluies. Les stades varient de cotylédons à 7 feuilles avec des régularités de levée variables selon les situations.
- Des signalements de morsures de grosses altises constants à surveiller pour les parcelles encore en phase de sensibilité.



Crédit photo : Réseau des Chambres d'Agriculture

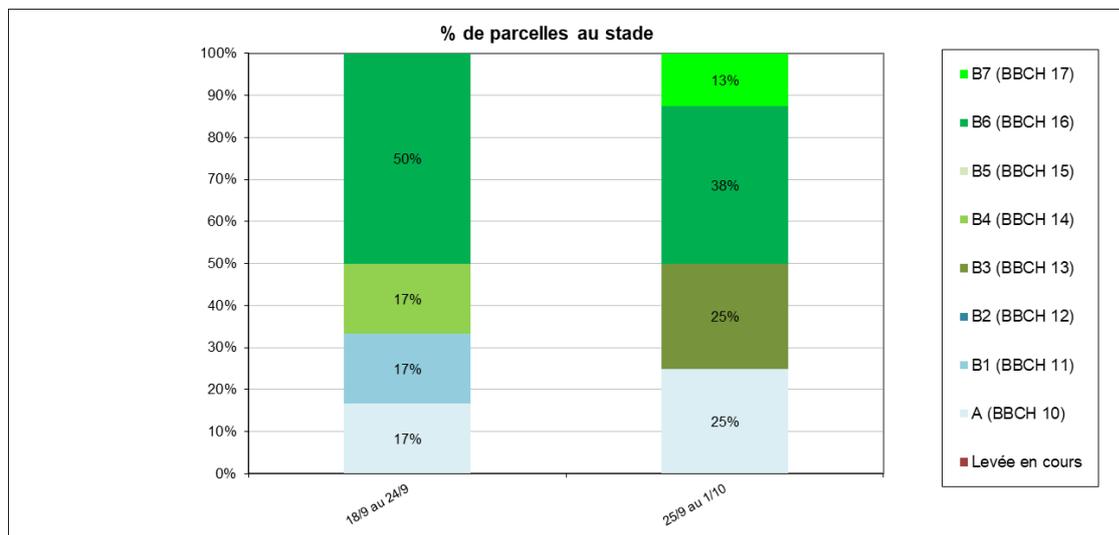


## Réseau 2019-2020

Le réseau est à ce jour composé de 8 parcelles qui ont toutes fait l'objet d'une observation cette semaine :

- 4 parcelles dans l'Allier
- 4 parcelles dans le Puy-de-Dôme

## Stade des colzas



Parmi les 8 parcelles observées, on compte :

- 2 parcelles au stade cotylédon (stade A ou BBCH 10) ;
- 2 parcelles à 3 feuilles vraies (stade B3 ou BBCH 13) ;
- 3 parcelles à 6 feuilles vraies (stade B6 ou BBCH 16) ;
- 1 parcelle à 7 feuilles vraies (stade B7 ou BBCH 17).

## Ravageurs

- **Altises d'hiver ou grosses altises ADULTES : piégeage et feuilles**

### Reconnaissance

Il s'agit d'un gros coléoptère de 3 à 5 mm de long au corps noir et brillant avec des reflets bleus métalliques sur le dos. Les extrémités des pattes, des antennes et de la tête sont roux dorés. Elle est reconnaissable aussi par des « grosses cuisses » qui lui permettent de sauter pour se déplacer dans la parcelle.



*Grosse altise adulte (Crédit : L. Jung, Terres Inovia)*

**Piégeage** : 7 pièges enterrés sur 8 ont permis de capturer en moyenne 11 individus. Les captures vont de 4 à 75 individus selon les parcelles.

### Observation de dégâts sur plantes

6 parcelles sur 8 présentent des plantes avec des morsures d'altises. Le taux de plante touché sur ces parcelles est en moyenne de 46% (de 10% à 100%).

Sur toutes les parcelles concernées, la surface foliaire détruite représente 24% de la surface foliaire totale (50% maximum sur la parcelle la plus touchée).

**Seuil indicatif de risque** : 8 pieds sur 10 avec des morsures sur 25% de la surface foliaire. En cas de levée tardive (après le 1<sup>er</sup> octobre) et/ou de faible vitesse de développement des colzas, le seuil de nuisibilité est abaissé à 3 plantes sur 10 avec morsures.

### Analyse du risque

Les grosses altises semblent de plus en plus présentes, avec des captures qui peuvent être considérées comme significatives.

La moitié des parcelles a d'ores et déjà atteint le stade 4 feuilles marquant la fin du risque vis-à-vis de ce ravageur. Le reste du réseau reste en phase de sensibilité avérée.



### Levier Agronomique

Il est recommandé de maintenir les repousses de colzas dans les parcelles proches des nouvelles parcelles de colza pour limiter la pression des altises.

- **Altises des crucifères ou petites altises**

### Reconnaissance :

Il s'agit d'un petit coléoptère noir ou bicolore (noir, avec 1 ou 2 bandes longitudinales jaunes sur chaque élytre). Il mesure 2 à 2.5 mm.



Petites altises noires du colza (gauche) et bicolore (droite).

Morsures circulaires visibles (L. Jung, Terres Inovia)

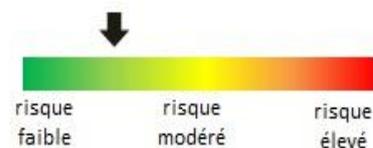
**Période de risque** : depuis la levée jusqu'au stade 3 feuilles

**Seuil indicatif de risque** : 8 pieds sur 10 portant des morsures et ¼ de la surface foliaire détruite.

**Piégeage** : 2 parcelles sur les 8 observées cette semaine signalent la capture de l'insecte à hauteur de 2.5 individus par cuvette.

**Observation de dégâts sur plantes** : aucune parcelle ne signale des traces de morsures.

**Analyse du risque** : les parcelles sont pour la majorité d'entre-elles hors de la phase de risque. Les autres sont considérées potentiellement en phase de sensibilité malgré le faible nombre de signalements.



**Levier agronomique** : dans les zones où des repousses de colza sont présentes, la destruction de celles-ci entraîne un déplacement des populations de petites altises vers les parcelles nouvellement semées. Il est donc recommandé de maintenir les repousses sur les parcelles à proximité des parcelles de colza.

- **Tenthrede de la rave**

### Reconnaissance



Tenthrede à l'état adulte (gauche) et larvaire (droite) (crédit : Terres Inovia)

La tenthrede est un hyménoptère qui à l'état adulte mesure 7 à 8 mm, présente un corps jaune orangé, à tête noire et aux ailes membraneuses. La larve mesure 20 à 50 mm. Elle est translucide, grisâtre voire verdâtre. Elle prend un aspect noirâtre en fin de développement et devient nuisible pour la culture en dévorant les feuilles.

**Période de risque** : de la levée jusqu'à 6 feuilles.

**Seuil indicatif de risque** : ¼ de la surface foliaire détruite.

**Observations** : Sur 8 parcelles observées, 3 signalent la présence de larves au sein des pièges à hauteur d'environ 6 individus par piège. Deux parcelles signalent la présence du ravageur sur environ 1% des plantes et avec près de 20% de la surface foliaire détruite sur ces dernières.

### Analyse de risque

Les signalements sont à ce jour limités mais doivent inciter à une vigilance accrue au vu du retour des conditions sèches. Plusieurs signalements remontent également sur des parcelles hors réseau. Les dégâts de tenthredes peuvent évoluer extrêmement vite. Une observation quotidienne est obligatoire dès que l'on constate la présence de larves sur les plantes. On considérera que le risque est modéré actuellement.



- **Autres ravageurs**

**Noctuelle terricole** : pas de signalement au sein du réseau. Encore quelques remontées terrains indiquant des parcelles avec quelques pieds manquants. Attention car dans le cas d'attaques importantes, les dégâts peuvent conduire au re-semis.



## ANNEXE : Mise en place des pièges

### Pièges à limace :

La pose des pièges doit être réalisée avant la levée de la culture. L'observation des limaces grises et noires se fait à l'aide de 4 pièges de 25x25 cm préalablement humidifiés par trempage, éloignés d'au moins 5m les uns des autres. Pour fixer les limaces et faciliter le comptage, il est possible d'ajouter quelques granulés anti-limaces sous le piège.

Attention, il est vivement déconseillé d'arroser le sol lors de la pose du piège, afin de bien voir la situation du risque telle qu'elle est.

Cette observation nécessite une attention particulière. En effet, le relevé des pièges doit s'effectuer en début de matinée en conditions fraîches et humides et en «grattant» la terre sous les pièges car les limaces sont généralement abritées entre les mottes dans les premiers cm du sol.



Piège à limace. (crédit D. Simmoneau)

### Cuvette jaune :

La plupart des insectes ravageurs du colza sont attirés par la couleur jaune. La cuvette jaune doit donc être posée juste au-dessus de la végétation.

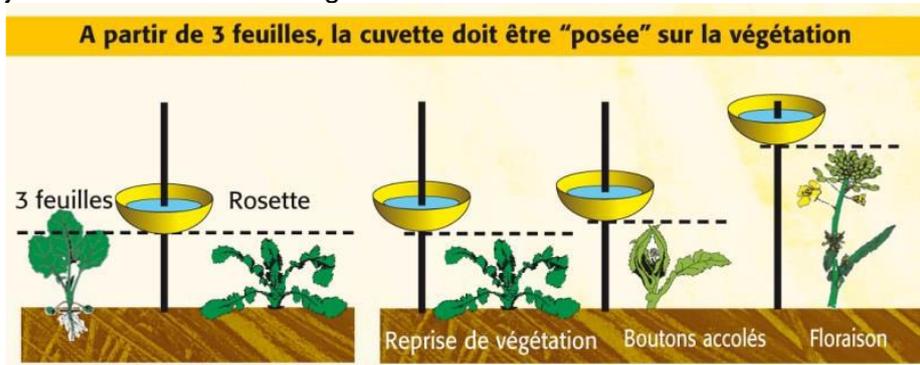


Schéma de la disposition de la cuvette jaune végétation

L'**altise d'hiver** fait exception à cette règle. En effet, il s'agit d'un insecte qui se déplace par des sauts. L'objectif est donc de capturer l'insecte lorsqu'il se déplace en enterrant la cuvette dans le sol. Seule 1-2 cm de rebord doivent dépasser du sol.



Schéma de la disposition de la cuvette jaune pour capturer l'altise d'hiver.

Pour en savoir plus, EcophytoPIC, le portail de la protection intégrée :  
<http://grandes-cultures.ecophytopic.fr/grandes-cultures>

*Publication hebdomadaire. Toute reproduction même partielle est soumise à autorisation*

**Directeur de publication :** Gilbert GUIGNAND, Président de la Chambre Régionale d'Agriculture Auvergne-Rhône-Alpes

**Coordonnées du référent :** François Roudillon (CA03) froudillon@allier.chambagri.fr, 04 70 48 42 42

**À partir d'observations réalisées par :** des coopératives et négoce agricoles, des instituts techniques, des Chambres d'Agriculture de la région Auvergne-Rhône-Alpes, des lycées agricoles et avec la participation des agriculteurs.

*Ce BSV est produit à partir d'observations ponctuelles. Il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transmise telle quelle à la parcelle. Pour chaque situation phytosanitaire, les producteurs de végétaux, conseillers agricoles, gestionnaires d'espaces verts ou tout autres lecteurs doivent aller observer les parcelles ou zones concernées, avant une éventuelle intervention. La Chambre régionale dégage toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs concernant la protection de leurs cultures.*

*Action pilotée par les ministères chargés de l'agriculture et de l'environnement, avec l'appui financier de l'Agence Française pour la Biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto.*

**AGENCE FRANÇAISE**  
**POUR LA BIODIVERSITÉ**  
ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

